



6.2.2
**PLAN DES SERVITUDES
 D'UTILITÉ PUBLIQUE**

PLU prescrit par DCM du 30 septembre 2016
 PLU arrêté par DCM du 15 février 2018
 PLU approuvé par DCM du 13 novembre 2018
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal.
 Le Maire
 Francis VERNIN



- 
AC1 : Protection des monuments historiques
 - Ancienne abbaye Saint-Père à Melun (inscrit)
 - Ancien prieuré Saint-Sauveur à Melun (inscrit)
- 
AC2 : Parotation des sites et monuments naturels
 - Classé : Parc Debreuil
 - Inscrit : Rives de la Seine et Jardin Botanique et Place Praslin
- 
AS1 : Protection des eaux potables et minérales
 - Captage de la SPDI (protections : immédiate, rapprochée, éloignée)
- EL3 : Servitude de halage et de Marchepied**
 - Rives de la Seine
- EL7 : Alignement des voies nationales, départementales et communales**
 - RD39 route de Boissise et avenue des Courtilleries
 - RD39E3 Traversés du Mée
- EL11 : Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération**
 - RD606 Déviation de Melun
 - RD346 Déviation de Cesson et Vert-Saint-Denis
- I3 : Gaz canalisation de distribution et transport de gaz**
 - Diamètre 150 Voisenon - Cesson
 - Diamètre 100 le Mée-sur-Seine - Viaduc
 - Diamètre 150 le Mée-sur-Seine - «Croix blanche»
- I4 : Electricité établissement des canalisation électriques**
 - Ligne à 2x400kV le Chesnoy - Cirolliers 1 et 2
 - Ligne à 225kV Malécot - Plison
 - Ligne à 225kV Bois Chenet - Sénart
- 
INT1 : Voisinage des cimetières
 - Cimetière communal
- 
PM1 : Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles
 - Plan de prévention des risques naturels d'inondation de la Vallée de la Seine de Samoreau et Nandy (zones : rouge, marron, jaune clair, verte et grise)
- 
PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
 - Centre radioélectrique du Mée «Plein Ciel»
- 
PT3 : Réseau de télécommunications téléphoniques télégraphiques
 - Câble n°460-02
- 
T1 : Voies ferrées
 - Ligne SNCF de Paris-Lyon à Marseille Saint Charles

